

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 33 (1986)
Heft: 8-9

Artikel: En souvenir de Sam Streiff
Autor: Arcioni, Gino
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

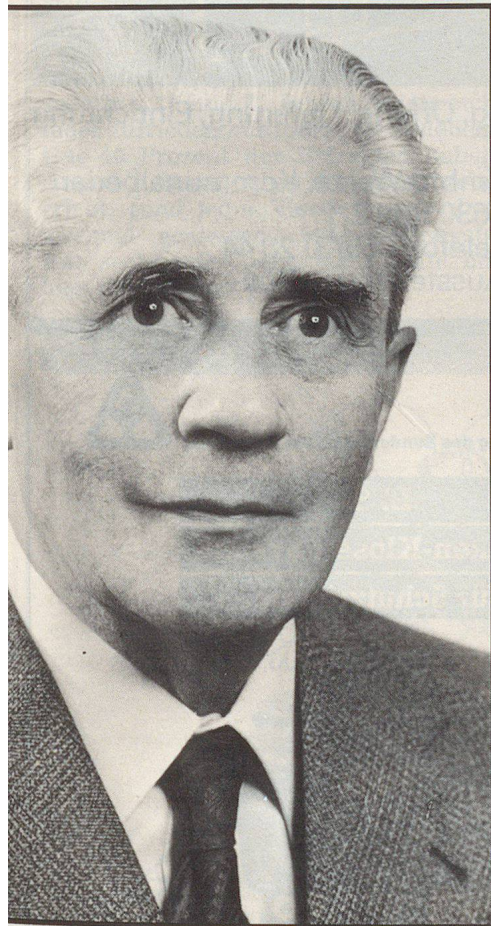
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fondateur de la Société suisse pour la protection des biens culturels

En souvenir de Sam Streiff

Gino Arcioni, président de la Société suisse pour la protection des biens culturels

Pour chaque initiative, il faut une étincelle. C'est pour nous un devoir de nous souvenir de cet homme qui, en 1952 déjà, a donné l'étincelle comme pionnier pour la protection des biens culturels et, par la suite, en 1964, a fondé la Société suisse pour la protection des biens culturels: le colonel D^r Sam Streiff.



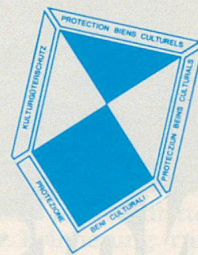
Après que, le 15 mars 1962, la Suisse eut aussi donné son adhésion à la Convention de La Haye du 14 mai 1954 concernant la protection des biens culturels en cas de conflit armé, le chef du Département fédéral de l'intérieur, le conseiller fédéral prof. D^r Hanspeter Tschudi, créa le «Service pour la protection des biens culturels». Comme premier chef de ce Service pour

la protection des biens culturels, le Colonel D^r Sam Streiff (antérieurement chef du Service de l'économie militaire du Service de l'état-major général) occupa cette fonction avec corps et âme du 1^{er} février 1962 jusqu'à sa retraite, le 31 juillet 1967.

Quiconque avait la chance de pouvoir collaborer avec cet homme de vaste culture devait rapidement reconnaître à quel gentleman traditionnel il avait à faire. Sam Streiff était «l'encyclopédie vivante». Pour chaque champ d'intérêt, il avait une réponse adéquate. Et s'il lui arrivait une fois, très rarement, de ne pas pouvoir répondre immédiatement, il savait résoudre le problème à l'aide de ses archives fort bien documentées. Ses cours, tenus de 1953 à 1966 à la Division des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich – dans un premier temps «Guerre et économie», ensuite «Destin et protection des biens culturels en temps de guerre» –, étaient pour chaque auditeur et élève d'un intérêt tout particulier. Dans le domaine de la protection des biens culturels (PBC), Sam Streiff était le connaisseur par excellence, cela non seulement sur le plan suisse, mais également à l'échelon international. Régulièrement, il devait donner des conseils techniques à des pays belligérants. Nos abris-PBC suisses furent montrés et expliqués notamment à des délégués-PBC venus du Cambodge. A cette occasion, Sam Streiff a reçu une invitation officielle à se rendre au Cambodge en qualité de Conseiller-PBC. Pour des raisons familiales, cela ne lui fut pas possible. Sam Streiff n'était pas seulement connaisseur-PBC, mais aussi bien un spécialiste du droit de guerre international.

En tant que supérieur, comme collaborateur d'un team de travail, Sam Streiff gardait toujours le même genre d'enseignement paternel et conciliant, un genre d'enseignement qui – malgré son impératif – ne voulait et ne pouvait blesser personne! Sam Streiff était un maître de la création d'idées, de la rédaction et un pionnier de premier ordre. Les bases de tous les textes de lois, directives et décisions de la Confédération dans le domaine de la protection des biens culturels, sont de sa plume. Comme excellent organisateur, bénéficiant d'une grande expérience, il était un travailleur extrêmement consciencieux et rapide, qui donnait une grande importance aussi au plus petit détail.

Du fait que, d'une part, la protection des biens culturels est de la compétence des cantons et que, d'autre part, le Service protection des biens culturels créé à l'échelon Confédération n'avait guère de tâche dirigeante, pour Sam Streiff il n'existait aucun doute que seule la création d'un organisme privé, reconnu par toutes les instances-PBC cantonales, était capable d'exercer une animation valable sur tout le plan national. La tâche de cet organisme était la



réalisation de manière efficace, rapide et rationnelle, dans toute la Suisse, du mandat d'information et de coordination. Animé par l'encouragement du chef du Département fédéral de l'intérieur, Sam Streiff fonda, le 14 mai 1964 – exactement dix années après la signature de la Convention de La Haye concernant la protection des biens culturels en cas de conflit armé – «la» Société suisse pour la protection des biens culturels. Après avoir déjà fondé, le 16 juin 1962, la Société suisse des officiers de l'économie militaire, pour Sam Streiff c'était la plus grande satisfaction de sa vie de savoir ses activités-PBC confiées à une organisation toujours prête et à même d'intervenir et de faire valoir avec grand élan et en toute liberté d'action, la cause de la protection des biens culturels.

En sa qualité de secrétaire de la Société suisse pour la protection des biens culturels, avec de longues années d'expérience, et délégué du comité, Sam Streiff a assumé, durant d'innombrables heures, de jour et de nuit, un immense volume de travail bénévole: planification et exécution de séminaires à l'Université de St-Gall et à Montreux pour archivistes, bibliothécaires, conservateurs des monuments historiques, directeurs de musées et autres intéressés; colloques pour les préposés cantonaux des offices-PBC; un symposium international-PBC au Centre Le Corbusier à Zurich, et cela en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères et la Commission nationale suisse pour l'Unesco (Sam Streiff était expert de cette commission, avec le prof. Jeanne Hersch et l'écrivain Andri Peer); cours photographiques à l'Université de St-Gall et à Heerbrugg (Wild SA); conférences et exercices dans les cours de l'armée. Tous ces séminaires connaissaient un écho au-delà de nos frontières. N'oublions pas non plus ses nombreuses publications concernant les divers aspects de la protection des biens culturels!

A lui, le pionnier, le conducteur et l'animateur infatigable dans la réalisation de notre devoir suisse de la protection des biens culturels, vont nos remerciements sincères et notre pleine reconnaissance, liés à la mission de continuer efficacement son mandat et son effort dans le dessein de garantir une remise intacte du patrimoine culturel à nos générations futures! ▀